



# Assemblée générale

Distr. générale  
15 décembre 2016  
Français  
Original : espagnol

**Soixante et onzième session**  
Point 121 de l'ordre du jour

## **Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale**

### **Rapport de la Deuxième Commission**

*Rapporteur* : M. Glauco Seoane (Pérou)

#### **I. Introduction**

1. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 16 septembre 2016, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante et onzième session la question intitulée « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale » et de la renvoyer à toutes les grandes commissions, uniquement pour qu'elles en tiennent compte lorsqu'elles examineraient et adopteraient leur programme de travail provisoire.

2. La Deuxième Commission a examiné la question à sa 29<sup>e</sup> séance, le 13 décembre 2016. Ses débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant<sup>1</sup>.

#### **II. Examen du projet de décision figurant dans le document A/C.2/71/L.64**

3. À sa 29<sup>e</sup> séance, le 13 décembre, la Commission était saisie de son projet de programme de travail pour la soixante-douzième session de l'Assemblée générale (A/C.2/71/L.64), déposé par son président à l'issue de consultations avec le Bureau de la Commission.

4. À la même séance, la Commission a adopté son projet de programme de travail pour la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, tel qu'il figure dans le document A/C.2/71/L.64, et a recommandé à l'Assemblée de l'adopter (voir par. 5).

<sup>1</sup> A/C.2/71/SR.29.



### **III. Recommandation de la Deuxième Commission**

5. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

#### **Projet de programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-douzième session de l'Assemblée générale**

1. Les technologies de l'information et des communications au service du développement.
2. Questions de politique macroéconomique :
  - a) Commerce international et développement;
  - b) Système financier international et développement;
  - c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement;
  - d) Produits de base;
  - e) Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable;
  - f) Promotion de la coopération internationale dans la lutte contre les flux financiers illicites afin de favoriser le développement durable.
3. Suivi et application des textes issus des conférences internationales sur le financement du développement.
4. Développement durable :
  - a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable;
  - b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;
  - c) Réduction des risques de catastrophe;
  - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures;
  - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;
  - f) Convention sur la diversité biologique;
  - g) Harmonie avec la nature;
  - h) Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable;
  - i) Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière;

- 
- j) Éducation au service du développement durable.
  5. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).
  6. Mondialisation et interdépendance :
    - a) Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance;
    - b) Science, technologie et innovation au service du développement;
    - c) Culture et développement durable;
    - d) Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire.
  7. Groupes de pays en situation particulière :
    - a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;
    - b) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral.
  8. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :
    - a) Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017);
    - b) Participation des femmes au développement;
    - c) Mise en valeur des ressources humaines.
  9. Activités opérationnelles de développement :
    - a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
    - b) Coopération Sud-Sud pour le développement.
  10. Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition.
  11. Vers des partenariats mondiaux.
  12. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan.
-